



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 1 - JANVIER 2025

Siège social et administratif : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 Labège

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

C O M P T E R E N D U

Réunion du 04 janvier 2025

Présents :

Mmes : SANS Brigitte - BAPTISTE Evelyne - FOURNES Emilie - ESCANDE Graziella - OLIVIER Sylvie - Sournac Angélique

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HERNANDEZ Patrick - CORBI Paul - PINAUD Alain - RICARD Francis - AZEMA Alain - LANOTTE Joël - NEVEU Raymond - DUCASSE Gilbert - HUGUET Patrick - DEBEZI Frédéric - PINEL Claude - DUARTE José - LOPES D'ANDRADE Charles

Valérie, Secrétaire administrative

Invités : STIBACK Denis, POULET Christophe

Absents excusés :

Mme : GONCALVES Caroline

Mrs : HERNANDEZ Patrick, GES Jean-Christian

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonjour à toutes et tous.

Je vous remercie de vous être libérés un samedi, ce qui n'est pas toujours facile pour nos vies de famille. D'un autre côté, je trouve plus sympathique que la première réunion de l'année de notre comité directeur se fasse en dehors de notre siège. Nous l'avons fait à BOULOC l'an dernier, à RAMONVILLE avant et j'espère pouvoir en faire de même les prochaines années. Du reste, je lance un appel à candidature pour le début d'année prochaine !

Je remercie donc Paul et Joël de nous recevoir et d'avoir organisé cette journée.

Je dois excuser Patrick HERNANDEZ qui a une obligation familiale imprévue, Jean-Christian GES, retenu par son travail, et Raymond qui devra nous quitter à midi.

Je remercie Denis STIBACK et Christophe POULET d'avoir accepté mon invitation.

Je tiens bien entendu en premier lieu à vous renouveler mes plus sincères vœux de bonne année pour vous et vos familles.

Il s'agit de la première réunion de cette nouvelle équipe dirigeante.

Si je devais faire un vœu, et c'est bien le moment de le faire, c'est que nous puissions pendant les quatre années à venir, travailler ensemble, dans un esprit fraternel et dans un respect mutuel. Nous ne serons pas toujours d'accord, et c'est normal, mais je voudrais que nos différences s'expriment et soient débattues sereinement. Nous avons souffert dans un passé récent de tensions ou de comportements que je ne

souhaite plus revivre.

Je vous ai fait confiance et j'espère que nous passerons ce mandat dans un climat apaisé, avec du sérieux et des moments plus détendus.

Nous avons beaucoup de sujets à aborder, vous l'avez vu dans l'ordre du jour.

Je vous demanderai donc d'être disciplinés dans vos interventions, pour ne pas perdre de temps et permettre à Angélique de faire un compte-rendu fidèle de nos propos. Je rappelle la difficulté de l'enregistrement quand on est nombreux.

Nous ferons une pause repas à laquelle Monsieur le Maire de MERENVIELLE sera invité.

Je remercie Paul pour avoir organisé cette journée de main de maître.

Avant de commencer l'ordre du jour, laissez-moi vous dire ma satisfaction d'être le président d'un comité qui compte dans ses rangs le nouveau président de la Région Occitanie depuis le 15 décembre, en l'occurrence Francis RICARD, et une élue fédérale depuis le 21 décembre, en l'occurrence Brigitte SANS, qui figurait sur la liste de Michel LE BOT. Je rajouterai pour être complet que Paul est le nouveau trésorier du comité régional.

Un grand bravo à vous trois pour votre engagement et votre élection.

Je ne vais pas m'étendre plus, car je voudrais que nous finissions au plus tard à 16H45.

Merci.

Comme d'habitude, je vous demanderai d'être discipliné dans vos interventions afin de faciliter le travail d'Angélique pour formaliser le compte-rendu de ce comité directeur.

Merci à vous.

1) ADMINISTRATIF

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 05 novembre 2024

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) Compte rendu du congrès départemental 2024 de BESSIERES

Raymond LE MANACH prend la parole :

Ce congrès a été réussi globalement. Nous ne renouvèlerons plus l'expérience dans un gymnase, peu propice à ce type d'événement : son de mauvaise qualité, et support de projection incompatible.

Il nous faudra envisager des lieux mieux adaptés à l'avenir afin de garantir une meilleure expérience pour les participants.

Je souhaite revenir sur un point abordé lors de ce congrès, avant de vous laisser la parole. Je regrette une partie de l'intervention de Bernard PEIRONNE concernant la décision annoncée sur la modification du paiement des arbitres, prise sans concertation. Pour être précis, j'avais assisté à la dernière réunion de la commission d'arbitrage en 2024, où nous avons évoqué la possibilité d'un changement de tarif. J'avais alors demandé à Bernard de me soumettre une proposition écrite, qui aurait ensuite été soumise au vote du comité directeur pour validation. Or, cette proposition ne m'a jamais été transmise. Pourtant, lors du congrès, Bernard a annoncé un passage des 40 euros à 50 euros pour les arbitres et la suppression des arbitres soutiens, sans que cette décision ait été votée en comité directeur. Je ne peux accepter une telle démarche sans une validation collective, ce qui est, selon moi, indispensable.

c) Compte rendu du congrès régional de MONTAUBAN

Francis RICARD (nouveau président du CRO) prend la parole :

C'était un congrès un petit peu spécial parce qu'il faisait la transition entre un ancien et un nouveau mode de fonctionnement.

- **Ancien fonctionnement** : Un comité directeur de 29 membres, composé de représentants élus par département (2 par département, plus les responsables clés).

- **Nouveau fonctionnement** : Mise en place d'un comité directeur élu par scrutin de liste, avec obligation de représentation départementale minimale. Les décisions doivent désormais être validées par une assemblée générale annuelle, rendant le système plus démocratique.

À l'issue d'une concertation, il a été convenu d'adopter une gestion comptable plus professionnelle avec l'accompagnement de PSA 31 (organisme associatif) pour un coût raisonnable estimé entre 1 400 et 2 000 € par an. Paul CORBI, futur trésorier, et Raymond LE MANACH, son adjoint, bénéficieront de l'accompagnement d'un professionnel de la comptabilité pour les épauler dans leur gestion.

Les élections se sont déroulées sans encombre, avec une seule liste présentée. La répartition des représentants a été effectuée de manière équitable entre les départements.

En conclusion, ce congrès a marqué le début d'une transition majeure, avec des efforts significatifs pour renforcer la gouvernance et garantir une gestion financière solide.

Le premier comité directeur a permis d'élire le bureau ainsi que les responsables des différentes commissions. Une mobilisation immédiate est prévue pour s'atteler aux nombreux défis à relever. La prise de fonction s'effectue dans un climat de transition délicat, ce qui rend le travail particulièrement exigeant. L'équipe doit s'adapter rapidement pour avancer efficacement. Il faut poursuivre et renforcer le projet sportif de la région Occitanie en mettant en avant les championnats régionaux afin de valoriser leur importance et leur impact d'où la suggestion d'organiser des championnats régionaux sur une journée et demie, en alternant chaque année les championnats départementaux pour certaines disciplines comme le doublette et le tête-à-tête. Cette approche permettrait de simplifier la gestion. Ce projet, soumis il y a deux ans dans le cadre d'un sondage fédéral, n'a pas été mis en œuvre. Les départements avec peu de licenciés (40 % des départements en France ont moins de 1 200 licenciés) ont des exigences différentes et s'opposent souvent aux réformes.

Le défi consiste à concilier les besoins des grands départements, les contraintes des petits, et les exigences fédérales pour bâtir un projet sportif pérenne et réaliste.

d) Compte rendu du comité fédéral de BELFORT

Brigitte SANS (nouvelle élue fédérale) prend la parole :

J'ai été agréablement surprise par ce congrès, riche en rencontres, notamment celles de nombreux élus de la région par l'intermédiaire de Raymond et Francis. Cela m'a permis d'associer des visages à des noms. Par ailleurs, le congrès, bien qu'électif cette année, s'est révélé très intéressant avec de nombreux rapports présentés par les commissions, illustrant un travail impressionnant mettant en lumière l'ampleur des actions menées.

Le congrès a permis d'enrichir les échanges et de partager des informations importantes pour l'avenir, notamment sur la réforme des licences. En effet, la licence actuelle sera supprimée en 2026, bien que les détails sur son remplacement restent inconnus.

En ce qui concerne la commission de discipline, il est envisagé de décentraliser les dossiers selon leur gravité : les niveaux 1, 2 et 3 resteraient au niveau départemental, tandis que les niveaux 4, 5 et 6 représentant environ 70 % des dossiers, seraient traités au niveau régional. Cela reste toutefois à valider.

Francis RICARD : Concernant la partie électorale, des rapports de participation ont été établis, indiquant que 48 % des clubs ont voté ce qui représente une mobilisation significative malgré les difficultés. Cependant, comme les clubs et les comités départementaux étaient regroupés parmi ces votants, il est difficile de connaître avec précision le pourcentage exact de clubs ayant participé. Il est néanmoins probable que la majorité des votes provienne des comités avec un taux de participation beaucoup plus élevé (jusqu'à 94 %). Les clubs auraient représenté une plus faible proportion des votes.

e) Validation des commissions

Un nouveau mandat implique la mise en place des commissions. Certaines auront un rôle majeur, d'autres seront moins centrales, mais toutes doivent être constituées avec des représentants. Toutes les commissions, qu'elles soient essentielles ou secondaires, doivent être formées et validées pour assurer leur fonctionnement tout au long des 4 années du mandat.

- **Commission Compétition :**

- Pilotée par Francis RICARD.
- Chaque district (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre) est représenté par deux membres pour assurer une couverture complète et éviter les problèmes de communication.
- Intégration de membres extérieurs pour diversifier les avis.

- **Commission Communication :**

- Responsable : Angélique SOURNAC (Secrétaire Générale).
- Émilie FOURNES gère le site et Facebook, avec un représentant par district pour contribuer au contenu.
- Charles LOPES D'ANDRADE, apportera son aide sur la maintenance et les mises à jour techniques étant donné qu'il a une expérience en informatique.

- **Commission Logistique :**

- Responsable : Gilbert Ducasse, épaulé par deux membres pour gérer les réservations des compétitions majeures.

- **Commission Discipline :**

- Responsable : Denis STIBACK
- Composée d'élus et de membres extérieurs pour équilibrer les perspectives.
- Un appel à de nouveaux membres a été fait afin de diminuer l'influence des arbitres au sein de cette commission, une situation qui avait été précédemment critiquée.

<i>DISCIPLINE</i>	STIBACK Denis	Responsable
	HERNANDEZ Patrick	Membre
	DEBEZI Frédéric	Membre
	DUARTE José	Membre
	LANOTTE Joël	Membre
	SANS Brigitte	Membre
	OLIVIER Sylvie	Membre
	BAPTISTE Evelyne	Membre
	GES J-Christian	Membre

- **Commission Arbitrage :**

- Responsables : Frédéric DEBEZI et Bernard TECHENE
- Composée d'élus et de membres extérieurs pour équilibrer les perspectives.
- Améliorer la cohérence des désignations des arbitres, notamment en prenant en compte les aspects géographiques et financiers.
- Présence d'élus, pour renforcer le fonctionnement global de la commission.

- **Commission Graphique :**

- Responsable : Alain PINAUD
- Composée d'élus et de teneurs de table pour équilibrer les perspectives.
- Assurer la gestion des graphiques pour les compétitions au niveau départemental, en veillant à une répartition cohérente des responsabilités.

- **Commission Jeunes :**

- Responsables : Alain AZEMA (élu) et Christian RAYNAUD (non-élu)
- Composée d'élus et de teneurs de table pour équilibrer les perspectives.
- Les éducateurs complèteront la liste des membres.
- Définir un fonctionnement clair pour encadrer les activités destinées aux jeunes, avec une représentation équilibrée des districts et la participation d'éducateurs.

- **Commission Vétérans :**
 - Responsable : Patrick HERNANDEZ
 - Composée d'élus.
 - Reconduction du Trophée Départemental Doublette Vétérans, qui a connu un grand succès l'année précédente.
- **Commission Féminines :**
 - Responsable : Evelyne BAPTISTE qui aura pour mission de relancer une commission jugée inactive lors du précédent mandat.
 - Composée d'élus.
 - L'objectif est d'attirer davantage de participation féminine.
- **Comité de Pilotage : Compétitions Départementales / Championnat de Haute-Garonne :**
 - Responsable : Francis RICARD
 - Composé d'élus.
 - CZC-CDC compétitions départementales :
 - - Principale mission : examiner les réclamations reçues.
 - - Le comité étudie chaque réclamation, propose une réponse et la soumet pour validation finale.
 - Championnat de Haute-Garonne :
 - - Assure toute la préparation nécessaire à l'organisation des championnats.
- **Comité de Pilotage de la Coupe de France : :**
 - Responsable : Francis RICARD
 - Composé de Brigitte SANS et Valérie SARMAN.
 - Effectuer et publier les tirages.
 - Traiter les éventuels problèmes liés à la compétition.
- **Gestion du calendrier :**
 - Responsable : Joël LANOTTE
 - Gestion et modification du calendrier après publication, en réponse aux ajustements nécessaires.
 - Nouveauté introduite : le calendrier en ligne permet de cliquer sur les clubs (en bleu) pour afficher directement leur plan et leur adresse. Outil considéré comme une avancée majeure pour simplifier l'accès aux informations.

- **Représentants du CD31 au Comité Régional Occitanie (CRO) :**

Chaque département doit nommer des représentants pour les différentes commissions du CRO. Voici les désignations pour le CD31 :

- **Discipline :** Frédéric DEBEZI

- **Féminines :** Evelyne BAPTISTE

- **Arbitrage :** Bernard PEIRONNE

- **Statuts et règlements :** Raymond LE MANACH

- **Jeunes :** Alain AZEMA

déjà membre de la commission jeunes lors du mandat précédent, rebaptisée « Commission des jeunes » (anciennement ETR "Équipe Technique Régionale").

- **Compétition :** Alain PINAUD

Les représentants du CD31 ont été désignés dans une logique de continuité et d'efficacité. Chaque commission dispose de membres qualifiés et expérimentés pour assurer une bonne coordination régionale.

Le fonctionnement des commissions du CRO repose sur une planification rigoureuse, avec des projets validés à la fois sur le plan financier et stratégique. Le recrutement d'un CTFR (Conseiller Technique Fédéral Régional) est envisagé pour renforcer les actions régionales et compenser la perte des subventions

fédérales, tout en valorisant l'impact social de la pétanque en Occitanie. Il aide à bâtir de nouvelles actions pour la région et les départements, en phase avec les priorités de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et du ministère.

La fédération a cessé de verser des indemnités, ce qui représente une perte financière notable, estimée à 10 000 € à 12 000 € pour la région.

- **Commission Départementale des Statuts et Règlements**

La commission existe déjà au niveau régional, il était logique qu'elle soit créée au niveau départemental pour assurer une cohérence globale.

Brigitte SANS et Paul CORBI ont récemment suivi une formation à Labège avec PSA, où ils ont acquis des connaissances sur le fonctionnement des associations. Ils ont identifié des points potentiels à corriger dans les statuts et règlements intérieurs du comité.

Le rôle de cette commission sera :

- Une relecture et correction des statuts et règlements intérieurs pour aligner le comité avec les exigences légales et réglementaires.
- Préparer des propositions de modifications à soumettre lors de la prochaine Assemblée Générale.
- Collecter et examiner les statuts des clubs pour s'assurer qu'ils sont également en conformité.

Ces nouvelles compétences acquises grâce à la formation seront mises à profit pour renforcer les pratiques administratives et juridiques.

L'ensemble des commissions a été validé par le Comité directeur.

f) Vie des districts

1 - District Sud

➤ Pourquoi ne pas revenir sur un tour de qualification, moyennant 5,00 € par joueur ?

Nous avons voté, et cette demande a été votée à l'unanimité.

Y-a-t-il d'autres secteurs qui ont encore discuté de cette demande ?

Est-ce envisageable pour 2026 ?

Réponse de Raymond LE MANACH : Nous avons plusieurs fois évoqué le sujet, la dernière lors du congrès 2024. La structure des championnats à 128 et 64 impose deux tours de qualificatifs. Sinon, nous devons revoir cette structure. La participation à ces qualificatifs démontre que les joueurs ne boudent pas les deux tours. Je répète encore, et c'est bien le discours que nous devons tous tenir, que personne n'oblige qui que ce soit à participer. Par contre, beaucoup de joueurs qui ne se sont pas qualifiés lors du premier tour sont bien content d'avoir une deuxième chance.

Par contre, je suis contre l'organisation d'un vote sur ce sujet dans un district. La décision a été prise par le comité directeur, et si elle doit être changée un jour, ce sera par le comité directeur. Enfin, et pour terminer sur le sujet, je vais vous relire le passage du discours de Francis lors du dernier congrès :

Concours qualificatifs aux championnats départementaux

La participation à ces compétitions n'a fait que progresser sur l'ensemble du mandat puisqu'elle est passée de 21608 inscrits en 2022 à 28463 en 2024. Bien entendu, je compte l'ensemble des participants à tous les qualificatifs. Certains aimeraient remettre en cause l'existence de 2 tours de qualificatifs.

Si nous souhaitons maintenir ces 2 tours de qualificatifs, je tiens à vous dire clairement que ce n'est pas le volet financier que nous privilégions mais le côté sportif.

En effet, pour le volet financier, si nous voulions maintenir le projet sportif avec un seul tour, il nous suffirait de demander 5,00 € de participation au lieu de 2,50 €. Les autres départements de la région demandent entre 4 € et 6 € et ne redistribuent rien.

Par contre, la suppression d'un tour aurait de lourdes conséquences sportives :

- Tout joueur indisponible le jour du qualificatif perd toute espérance de qualification.

- Nous ne pourrions pas maintenir la voilure de tous nos championnats départementaux. En effet, pour qualifier 128 équipes pour un championnat départemental, nous devrions qualifier en moyenne 26 équipes par district, soit 13 équipes sur chaque zone. Par exemple, si nous avons 60 équipes inscrites, nous qualifierons des équipes qui gagneraient la sortie de poules. Quel parcours sportif élogieux !!!!

- Bien évidemment, nous souhaitons avoir nos meilleures équipes sur les championnats départementaux pour avoir la meilleure représentativité aux championnats régionaux et nationaux. Une équipe éliminée ou indisponible sur le qualificatif n'aurait plus de seconde chance.

Quant aux « yaqua, faut qu'on » qui nous préconisent de faire comme certains de nos départements voisins en organisant le qualificatif le samedi et le championnat le lendemain, je leur demande de réfléchir.

En effet, imaginons un qualificatif qui se déroule à Villemur (pour le district Nord) le samedi et termine vers 21 heures, et que le championnat de la Haute-Garonne se déroule à Luchon à 8 heures 30 le dimanche.

Pensez-vous que les joueurs qualifiés vont supporter et accepter ce marathon ?

Pensez-vous pouvoir trouver les bénévoles qui valident les résultats des qualificatifs vers 22 ou 23 heures, bâtissent le championnat de la Haute Garonne ensuite (2 heures de travail environ) et le transmettent au teneur de table du championnat vers 1 heure du matin, charge à celui-ci de se préparer (fiche de jeu, etc...) pour être prêt à 7 heures 30 le dimanche ?

Tout ce qui est réalisable dans un département à 2000 ou 3000 licenciés ne l'est plus dans un département comme le nôtre.

Pour finir, si nous devions constater une perte conséquente de participation sur ces deux tours dans l'avenir, alors oui nous devrions envisager autre chose.

➤ Le club de LA BOULE POINTINE avait demandé un concours DH + DF le 2 Février 2025, ils viennent de se rendre compte qu'il y avait le T1 et T2 de coupe de France. Ils voudraient annuler cette journée. Merci de nous tenir au courant.

Réponse de Raymond LE MANACH : Exceptionnellement, après vote du comité directeur, ce dernier a refusé l'annulation par un vote majoritaire. L'annulation du concours n'est pas validée par le comité directeur. Le club est jugé responsable de son erreur après avoir eu plusieurs chances de corriger sa demande. Le club de la Boule Pointine devra faire face à sa demande de concours.

2 - District Nord

➤ Un club m'a demandé s'il était possible de remplacer un joueur déjà inscrit. Après avoir examiné la situation, notamment en gérant les inscriptions via le logiciel, j'ai constaté que celles pour le tir de

précision relèvent de la même catégorie que les compétitions individuelles, comme le tête-à-tête. J'en ai donc conclu que la même réglementation s'applique.

Réponse de Raymond LEMANACH : Après publication du tirage, un club ne peut pas remplacer un joueur qualifié par un autre.

Réponse de Francis RICARD : Je fais une parenthèse pour partager le texte sur les mutations issu des règlements des championnats de France :

- Joueurs ou joueuses ressortissants de l'Union Européenne :

Ils peuvent participer aux championnats de France et aux qualifications sans restriction, à condition d'avoir effectué une mutation en bonne et due forme. Cependant, ils ne doivent pas avoir été champion ou championne pour une autre nation au cours de la même saison sportive. Dans ce cas, ils ne sont pas considérés comme étrangers. Ainsi, tous les joueurs de l'Union européenne peuvent jouer immédiatement après leur mutation, sauf s'ils ont obtenu un titre de champion la même année, ce qui est très rare.

- Joueurs ou joueuses hors Union Européenne :

Ils ne peuvent être acceptés qu'à raison d'un joueur par équipe pour les championnats de France et leurs qualifications (à l'exception des compétitions individuelles comme le tête-à-tête et le tir de précision). Cela est possible uniquement si :

- Une mutation en bonne et due forme a été effectuée.
- Ils sont licenciés depuis au moins un an à la Fédération Française de Pétanque (FFP).
Par conséquent, lors de leur première année de licence à la FFP, ils ne peuvent pas participer aux championnats de France ni à leurs qualifications.

Cela clarifie les distinctions entre les règles applicables aux joueurs européens et non européens.

- Une question concernant la Coupe Départementale : Le vainqueur de la Coupe départementale est-il automatiquement qualifié pour la Coupe de France l'année suivante, à partir du troisième tour ?

Réponse de Raymond LEMANACH : Oui, il a été confirmé que le vainqueur de la Coupe départementale serait tête de série l'année suivante. Cette décision a été validée par le comité directeur.

3 - Autre question

Question de Christophe POULET : Il a été constaté que l'organisation de deux tours qualificatifs présente un réel intérêt, notamment pour des joueurs engagés dans une compétition nationale, qui bénéficie ainsi de la possibilité de participer au deuxième tour. Cependant, dans le cas des triplettes féminines, bien que la Haute-Garonne ait la chance d'avoir deux joueuses participant à une compétition nationale, cela les empêche de prendre part aux qualifications.

Réponse de Raymond LEMANACH : En féminines, le nombre de participantes est insuffisant pour justifier deux tours. Ce n'est pas au comité de s'adapter aux dates des compétitions nationales. Nous sommes tenus de respecter le calendrier fédéral pour les championnats. Les dates des qualifications sont imposées, nous n'avons pas de marge de manœuvre à ce sujet. C'est donc aux joueurs et joueuses de choisir entre participer à la finale du PPF ou aux qualifications pour le championnat de France. Si le nombre de féminines était deux fois plus élevé, l'organisation de deux tours pourrait être envisagée, mais dans la situation actuelle, ce n'est pas possible.

Guy MALBERT : Gardez à l'esprit qu'il y a des personnes qui travaillent le samedi et ne peuvent pas participer ce jour-là. Il faut donc prévoir de jouer à la fois le samedi et le dimanche. C'est pourquoi l'organisation de deux tours est importante, car certains travaillent également le dimanche et ne peuvent pas jouer à ce moment-là.

g) Validation des sanctions d'annulation abusive de concours

Quelle décision prendre pour lutter contre l'annulation abusive des concours ?

Deux propositions :

- augmenter l'amende de 50,00 € à 150,00 €
- supprimer un concours ou l'un des concours de l'année suivante en imposant un concours ouvert à tous en guise de sanctions sportives.

1^{ère} proposition : Amende financière de 100,00 €,
Sanction sportive : supprimer un concours ou l'un des concours de l'année suivante en imposant un concours ouvert à tous.

2^{ème} proposition : Amende financière de 150,00 €,
Sanction sportive : supprimer un concours ou l'un des concours de l'année suivante en imposant un concours ouvert à tous.

Les deux propositions ont été soumises au vote du comité directeur, et la première a été retenue. A partir de la saison sportive 2025, tout concours annulé de manière abusive, après décision du comité de pilotage, la sanction sera de 100,00 € et un concours de moins l'année suivante et obligation d'avoir un concours ouvert à tous.

Pour rappel : Toute annulation doit être accompagnée du motif et des pièces justificatives, surtout si la demande ne provient pas directement du club.

Cette modification sera consignée dans le règlement intérieur du comité.

h) Mise au vote d'une demande de remise de peine

Demande de remise de peine de Mr Menasse

Passé en commission de discipline en juillet 2023 suite à des insultes envers un arbitre.

➡ sanction prise : 3 ans ferme + 3 ans avec sursis

Résultat des votes avec 18 membres élus présents :

Oui : 2 Non : 12 Abstention : 4

Remise de peine refusée

2) SPORTIF

i) Validation du calendrier : qualificatifs et concours départementaux

Tous les districts valident le calendrier 2025, incluant les qualificatifs et les concours départementaux, tant au niveau des dates que des lieux.

Frédéric DEBEZI : Pour l'instant, tant que la situation n'est pas résolue, cela limite considérablement nos options pour organiser les qualifications. Le problème se situe principalement dans la zone 42, bien plus que dans la 41.

Des interrogations sont soulevées concernant le calendrier :

- Une redéfinition des zones pourrait être envisagée à l'avenir pour mieux équilibrer les contraintes géographiques et la participation.
- Actuellement, le découpage horizontal crée des difficultés, notamment pour les clubs qui sont éloignés des lieux de la zone 42. Réfléchir à un découpage vertical ou autre, tout en restant attentif à ne pas imposer de longs déplacements aux joueurs. Il y a une participation plus élevée dans la zone 41, mais les clubs de la zone 42 semblent qualitativement meilleurs. Cela pourrait inciter à repenser les zones pour répartir équitablement la charge des qualifications et la qualité des sites.
- Encourager les clubs proches de la limite entre les zones, dans le 41, à organiser des qualifications pour réduire les déséquilibres.
- Maintenir l'objectif initial d'éviter les grands déplacements, comme cela avait été défini lors de la mise en place des districts il y a 4 ans.

La redéfinition des zones et une meilleure implication des clubs proches des frontières des zones pourraient être des solutions viables pour rééquilibrer les contraintes organisationnelles et géographiques tout en préservant une bonne participation.

Coupe de France Jeu Provençal

Le comité directeur décide d'intégrer les têtes de série directement à partir du troisième tour. Les clubs concernés sont Castanet, Fenouillet, Daux et Lasbordes, en raison de leur participation au CRC JP et/ou de leur sortie de zone en 2024.

Deux dates sont sélectionnées : Samedi 15 mars 2025 et Dimanche 13 avril 2025.

Finale de Coupe départementale à Bessières

Mr Debezi, délégué sur cette finale, nous dit que tout s'est bien passé sauf un petit souci de tenue. Le club de Fonbeauzard est champion. Il rentrera au 3^{ème} tour de la Coupe de France en 2025.

Raymond LE MANACH nous informe qu'en 2025, les jeans seront interdits lors des régionaux et des nationaux.

j) Bilan du Dépêche Tour 2024 : financier et sportif

Raymond LE MANACH reporte ce point à la prochaine réunion du comité.

k) Point sur la préparation du qualificatif de tir de précision par district

À ce jour, la participation au tir de précision est inférieure à ce qu'elle était il y a deux ans.

l) Point sur la préparation des qualificatifs : validation du process d'inscription à l'avance (limite des retours)

Les inscriptions doivent être effectuées en avance. Pour les qualifications du week-end, la date limite est fixée au mardi soir à 20H00. Concernant les qualifications vétérans en semaine (mardi et jeudi), les inscriptions doivent être finalisées avant le vendredi soir à 20H00.

Il est essentiel d'harmoniser les règles afin d'éviter toute confusion.

3) FINANCES

a) Point sur les licences 2025

Brigitte SANS : Nous comptabilisons 5124 licences au 31/12/2024.

b) Point sur les comptes des districts et décision sur le versement d'avance

Brigitte SANS : Je demande à chaque responsable de district de m'envoyer les comptes arrêtés au 30 septembre 2024. Pour l'année 2025, les comptes seront à clôturer au 31 octobre 2025.

Raymond LE MANACH : Chaque année, le comité départemental devrait verser une avance de 1500,00 € à chaque district pour leur fonctionnement. En théorie, les districts doivent reverser en fin d'année le solde de leurs comptes au comité pour revenir à zéro, car les fonds appartiennent au comité. Pour plus

de commodité, les districts gardent leurs fonds de trésorerie, mais ne perçoivent pas l'avance, tant que le besoin ne s'en fait pas sentir.

c) Point de trésorerie

Raymond LE MANACH : Brigitte, en tant que nouvelle trésorière, a tout à fait le droit de proposer un nouveau mode de fonctionnement. Cela n'enlève rien au respect que je porte à Serge GALIANO, mais elle est légitime pour dire : "Désormais, je souhaite que les choses se fassent de cette manière." Je lui laisse donc la parole pour exposer ses orientations".

Brigitte SANS : J'aimerais savoir si tous les districts ont bien réglé leurs dettes envers le comité, incluant les encaissements des engagements aux divers qualificatifs, ainsi que les participations des clubs au paiement des arbitres et teneurs de table. Par ailleurs, pourriez-vous préciser comment sont gérées les amendes pour non-présentation de licences dans chaque district ?

Un premier acompte des licences et mutations devra être versé au comité avant le 20 mars pour permettre les virements nécessaires au 31 mars.

En ce qui concerne les paiements des frais de qualificatifs et des arbitres :

- Proposition d'une date limite (ex. : 31 juillet) pour le règlement des clubs.
- Mise en place de sanctions (financières ou sportives) en cas de non-respect des délais, à valider lors du congrès.

En ce qui concerne les amendes : elles sont collectées par les teneurs de table et doivent être reversées aux districts. Une procédure stricte sera mise en place pour s'assurer que les teneurs de table appliquent et collectent ces amendes conformément au règlement. Toute négligence répétée pourra entraîner une suspension de l'agrément du teneur de table concerné. Lors des formations, il sera rappelé aux teneurs de table leur obligation d'appliquer les règlements, notamment concernant la collecte des amendes. Le non-respect des règles sera considéré comme un manquement à leurs responsabilités.

d) Prise de parole de Brigitte SANS et Paul CORBI

Mme Brigitte SANS prend la parole : Lors de la formation qui s'est déroulée sur cinq mardis à Labège, plusieurs sujets ont été abordés. Certains ont retenu plus d'attention que d'autres, tandis que quelques-uns ont suscité des inquiétudes. À la suite de ces échanges, plusieurs points d'action ont été identifiés :

1. **Révision des statuts du comité et de la convention collective.**
2. **Intégration des prévisions financières :** Exemple pour les départs à la retraite (notamment celui de Valérie dans 10 ans).
3. **Évaluation des risques professionnels :** Prévoir une révision des assurances, notamment en ce qui concerne la responsabilité civile.
4. **Mise en conformité des pratiques :** Par exemple, arrêter de payer les amendes pour infractions routières commises avec les véhicules de location, car cela constitue un abus de bien social. Désormais, chaque conducteur sera responsable du règlement des contraventions qu'il encourt.
5. **Valorisation du bénévolat :** Chaque responsable de district devra estimer le nombre d'heures consacrées à ses missions, sur la base d'un SMIC horaire, pour les inclure dans le bilan. Cette démarche vise à structurer davantage notre fonctionnement, valoriser le bénévolat et anticiper les besoins financiers pour garantir une gestion saine et conforme à nos engagements.

4) **DIVERS**

a) **Cooptation mandat 2025-2028**

Les cooptations proposées par le bureau directeur ont été validées après discussion par le comité directeur :

- **District Sud :** Marine ABRATE et Pierre-Noël ARCANGELI.
- **District Nord :** Odile SANTOS et Daniel SANS.
- **District Est :** Nicole SAFFON et Alain CROUZILLAT
- **Centre :** Pas de représentants proposés.
- **District Ouest :** Marcel RIGONI et Roland DALLIER

La cooptation vise à renforcer les équipes départementales, tandis que des règles strictes sur l'utilisation des outils numériques sont mises en place pour garantir une gestion sécurisée et conforme.

b) **Formation pour les délégués et nouveaux élus**

La Fédération envisage de créer un statut pour les délégués, accompagné d'une formation spécifique, similaire à celle des teneurs de table.

L'objectif serait d'organiser une journée ou demi-journée de formation locale pour les nouveaux élus et les personnes récemment désignées à des tâches de responsabilité dans la gestion des compétitions et d'offrir un enseignement de base ("béaba") avant leur prise de fonction sur le terrain.

Une formation pratique pour les nouveaux élus et futurs délégués sera organisée localement, en attendant la mise en place du programme fédéral. Cette initiative vise à garantir leur préparation et leur efficacité dans leurs rôles.

c) **Formation des teneurs de table**

Francis RICARD : L'organisation de la formation des teneurs de table est prévue les 18 et 19 janvier, avec des ajustements logistiques et pédagogiques pour garantir son efficacité.

1. **Organisation pratique :**

- Formation destinée à 50 participants, mélangeant expérimentés et débutants et visant à enseigner la gestion des graphiques manuelle et informatique pour les compétitions.

- Une disposition des tables sera planifiée pour répartir les participants en petits groupes, mêlant expérimentés et non-expérimentés, afin de favoriser l'entraide.

2. Contenu de la formation :

Niveau 1 (accessible à tous)

- **Matin :**
 - QCM pour évaluer le niveau des participants et permettre une auto-évaluation.
 - Apprentissage des bases mathématiques nécessaires pour gérer manuellement un graphique (gestion des poules, cadrage, etc.).
 - Simulation manuelle d'un concours (papier, crayon, gomme).
- **Après-midi :**
 - Introduction à l'utilisation du logiciel : téléchargement, paramétrage, inscription des joueurs et gestion des résultats.
 - Pratique sur différents types de concours.
- **Examen :**
 - Obligatoire pour les débutants et proposé en blanc aux expérimentés.
 - Test sur la création et la gestion de concours avec pièges pour évaluer la compréhension.

Niveau 2 (réservé aux expérimentés)

- Gestion avancée : système Swiss, gestion des inscriptions à l'avance et organisation des qualifications.
- Dédié aux responsables de districts et compétitions spécifiques.

Les participants devront obligatoirement suivre la formation pour continuer à gérer les graphiques en compétition. A partir de 2026, un accès sécurisé (login) sera requis pour télécharger les bases de données des licences, accessible uniquement aux personnes formées et accréditées. Les personnes ne suivant pas la formation ne pourront plus accéder aux outils nécessaires pour gérer les graphiques.

Les frais de repas du samedi midi et du dimanche midi sont couverts par le comité, mais aucun frais de déplacement n'est pris en charge.

d) Point sur le paiement des absences au congrès

Voici la liste des clubs par district qui doivent régler :

➤ District Sud :

- Cier-de-Rivière
- Loudet
- La Pique

➤ District Centre :

- Marquefave
- Le Fauga

➤ District Est :

- Empalot
- Issus
- Juzes
- Ayguesvives

➤ District Nord :

- Boulloc
- Saint Genies

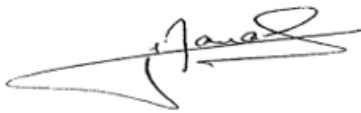
➤ District Ouest :

- Roguet
- Tracassin
- Casselardit

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le 28 février 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 17h25.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

